

République Française  
Département de la Nièvre  
Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire  
Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Date de la convocation : 08/12/2023  
Date d'affichage : 08/12/2023  
Nombre de membres afférents au  
conseil municipal : 29

### Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, Rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Gilbert LIENHARD, premier adjoint, en application de l'article L2122-17 du CGCT.

Etaient présents : M. Lienhard, M. Renaud, Mme Boulogne, M. Bonnet, Mme Ouvry, Mmes Guiblin, Breuzet, Milliard, MM Dedisse, Reby, Mmes Colonel, M. Veneau, Mmes Quillier, Leclerc, M. Boucher-Baudard, Mme Borel.

Absents ayant donné procuration : M. Gillonnier à M. Lienhard, Mme Guillaume à Mme Boulogne, M. Gabez à Mme Breuzet, Mme Pabiot à Mme Guiblin.

Secrétaire de séance : M. Cassera

Effectifs	16
Nombre de votants	20
Votes « Pour »	20
Votes « Contre »	0
Abstentions	0
Procurations	4

**Objet de la délibération** : Attributions de subventions de fonctionnement aux associations sportives avant le vote du budget primitif 2024.

**Vu**, les articles L 2313 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant**, le vote du budget 2024 interviendra au mois d'avril 2024 ;  
**Considérant**, les demandes formulées par les associations pour subvenir à leurs charges de fonctionnement et pour ne pas pénaliser la trésorerie des associations Cosnoises ;

**Il est décidé** d'autoriser les versements avant le vote du budget primitif 2024 suivant le tableau ci-dessous et dans la limite des crédits dédiés aux subventions de fonctionnement du budget 2023 ;

<b>3- Jeunesse, Sport et Loisirs</b>	
<b>30 Services communs</b>	<b>148 950,00 €</b>
- Contrats d'objectifs sections de l'UCS	49 500,00 €
<i>Union cosnoise sportive section Basket</i>	18 000,00 €
<i>UCS Football</i>	18 000,00 €
<i>UCS Natation</i>	6 500,00 €
<i>UCS XV Cosnois Val de Loire</i>	7 000,00 €
- Union Cosnoise Sportive - Bureau	500,00 €
- UCS ATHLETISME	400,00 €
- UCS - Esprit Bad Cosne sur Loire	1 650,00 €
- UCS Basket	6 000,00 €
- UCS Bowling Cosne	800,00 €
- UCS Boxe anglaise	3 000,00 €
- UCS Canoë Kayak Club Marcel Renaud	2 700,00 €
- UCS Cyclisme	2 400,00 €
- UCS Cyclotourisme	300,00 €
- UCS Football	39 000,00 €
- UCS Gymnastique	3 000,00 €
- UCS Judo	1 000,00 €
- UCS Natation	9 000,00 €
- UCS Pétanque	200,00 €
- UCS Plongée	800,00 €
- XV Cosnois Val de Loire	13 000,00 €
- UCS Sports Boules	300,00 €
- UCS Tennis	9 000,00 €
- UCS Tennis de Table	1 200,00 €
- UCS Arquebuse Cosnoise	2 500,00 €
- UCS Tir à l'arc	1 200,00 €
- Cosne Triathlon	700,00 €
- UCS Twirling Bâton	600,00 €
- UCS Cosne Volley Ball	200,00 €
<b>326 - Manifestation sportive</b>	
- UCS cyclisme - Course nocturne	2 000,00 €
- UCS Triathlon	500,00 €
- UCS Boxe anglaise	500,00 €
<b>S/TOTAL</b>	<b>3 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>151 950,00 €</b>

Unanimité

Pour extrait conforme :  
Le Président de séance,

